



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2019**

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Jean-Paul BERGAULT Mme Katty BLANCHET M. Jean-Yves BOUCHÉ
M. Gilles BUCQUET M. Jean-Paul CLERBOIS M. Jean-Marc FABIANSKI
M. Louis FORJAN M. Pascal FREUDENREICH Mme Danielle LOPPIN
Mme Jmaïra SAMAKÉ

Pouvoir : Mme Carine GATTEAU à Mme SAMAKÉ

A été nommé secrétaire : M. Jean-Yves BOUCHÉ



Ordre du jour :

- 065 : Décision modificative n°1 / Budget principal
- 066 : Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux /
Fixation des honoraires de l'architecte
- 067 : Etudes surveillées et surveillance des enseignants
- 068 : Contrat d'apprentissage au service des espaces verts
- 069 : Contrat d'apprentissage à l'école maternelle
- 070 : Modification du tableau des emplois /
Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 071 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant
création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un
accroissement temporaire d'activité
- 072 : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée
- 073 : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée (CUI-PEC)
- 074 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant création d'un emploi
non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 075 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant création d'un emploi
non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 076 : Tarifs 2019 de la garderie
- 077 : Travaux rues du jeu d'arc et de la grenouillère / Choix du maître d'œuvre

Information relative à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver une décision modificative supplémentaire permettant la restauration des vitraux de l'abbatiale. En effet, le devis est supérieur de 1 511, 54 € par rapport à la somme budgétée.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2019 :

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 13 juillet n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.



Finances

- 065/2019 : Décision modificative n°1 / Budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes au budget :

Section d'investissement

Dépenses

- Chapitre 23 – compte 2313 – opération 566 - 1 100 €
- Chapitre 21 – compte 2111 – opération 624 + 1 100 €

Il s'agit de créditer la ligne budgétaire qui permettra l'achat de panneaux de voirie dont le devis s'élève à 1 091, 04 € TTC.

Section d'investissement

Dépenses

- Chapitre 23 - compte 2313 - opération 566 - 1511,54 €
- Chapitre 21 - compte 2181 - opération 654 + 1511,54 €

Il s'agit de permettre le paiement de la restauration des vitraux de l'abbatiale

Section d'investissement

Dépenses

- Chapitre 23 – compte 2313 – opération 566 - 3 750 €
- Chapitre 21 - Compte 2188 – opération 601 + 3 750 €

Il s'agit de créditer la ligne budgétaire qui permettra l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien des salles communales dont le devis s'élève à 3 749,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.

- 066/2019 : Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux / Fixation des honoraires de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux, pour la réfection de la toiture des ateliers municipaux, comprenant le désamiantage, la toiture et le bardage a été lancé mi-août.

Après remise des offres des entreprises et la procédure d'attribution du marché, les travaux doivent débuter le 21 octobre prochain et durer 3 mois.

L'architecte pilotant ce projet est Monsieur Antoine COSSON, qui a été associé dès le début du projet de réhabilitation des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de valider le montant de ses honoraires qui s'élève à 9 469, 09 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des honoraires de l'architecte, les crédits étant inscrits au budget de la commune.

- **067/2019 : Etudes surveillées et surveillance des enseignants**

Monsieur le Maire explique qu'il doit être pris une délibération pour le paiement des heures de surveillance et études surveillées des enseignants.

*Heure d'étude surveillée (Professeur des écoles de classe normale)	22,34 € brut / l'heure
*Heure de surveillance (Professeur des écoles de classe normale)	11,91 € brut / l'heure
*Heure d'étude surveillée (Professeur des écoles hors classe)	24,57 € / brut / l'heure

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à payer les différentes heures surveillées et surveillance aux enseignants conformément à l'arrêté ministériel du 11 janvier 1985.

Ressources humaines

- **068/2019 : Contrat d'apprentissage au service des espaces verts**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accueillir un jeune en contrat d'apprentissage au sein du service des espaces verts, dans le cadre de la préparation de son bac professionnel 'Aménagements paysagers'.

L'apprenti débuterait le 2 septembre prochain avec un contrat établi pour 2 années, pour s'achever le 31 août 2021.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le recrutement d'un jeune en contrat d'apprentissage, au service des espaces verts.

- **069/2019 : Contrat d'apprentissage à l'école maternelle**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accueillir une jeune en contrat d'apprentissage, dit CAPa SAPVER (*Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural*).

L'apprentie débuterait le 2 septembre prochain avec un contrat établi pour 2 années, au sein de l'école maternelle, pour s'achever le 31 août 2021.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le recrutement d'une jeune en contrat d'apprentissage CAPa SAPVER, à l'école maternelle.

- **070/2019 : Modification du tableau des emplois / Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme Mireille LENOBLE, animatrice de la salle informatique, il convient de supprimer le poste qu'elle occupait. Il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps non complet, à hauteur de 25 heures hebdomadaires. La suppression de poste est proposée à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression de ce poste, et la modification du tableau des effectifs de la commune, dans l'attente de l'avis du comité technique.

- **071/2019 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération prise au conseil précédent doit être modifiée afin de permettre la création à compter du 2 septembre 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Il s'agit de recruter un agent contractuel, à durée déterminée pour une année, à la bibliothèque.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°063 transmise au contrôle de légalité, le 18 juillet 2019.

Vote favorable à l'unanimité du conseil municipal.

- **072/2019 : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent aux services techniques voit son contrat s'achever le 30 septembre prochain. Conformément à la réglementation, il est possible de proposer un nouveau contrat à durée déterminée à cet agent d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2020. L'agent concerné partant à la retraite le 31 mai 2020, il lui sera proposé un dernier CDD pour couvrir les deux mois restants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prolongation de ce contrat à durée déterminée.

- **073/2019 : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée (CUI-PEC)**

Monsieur le Maire informe que l'agent au service communication voit son contrat aidé (CUI-PEC Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences) s'achever le 30 septembre prochain. Il est donc proposé de renouveler ce contrat, pour une année, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

L'agent concerné partant à la retraite le 30 novembre 2020, il lui sera proposé un dernier CDD pour couvrir les mois restants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prolongation de ce contrat à durée déterminée.

- **074/2019 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération prise au conseil précédent doit être modifiée afin de permettre la création à compter du 2 septembre 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Il s'agit de recruter un agent contractuel, à durée déterminée pour une année, en qualité d'animateur multimédia.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°064 transmise au contrôle de légalité, le 18 juillet 2019.

Vote favorable à l'unanimité du conseil municipal.

- **075/2019 : Modification du tableau des emplois / Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire expose qu'une délibération prise au conseil précédent doit être modifiée afin de permettre la création à compter du 2 septembre 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Il s'agit de recruter un agent contractuel au sein du service des espaces verts, à durée déterminée pour une année.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°065 transmise au contrôle de légalité, le 18 juillet 2019.

Vote favorable à l'unanimité du conseil municipal.

- **076/2019 : Tarifs 2019 de la garderie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'ouverture d'une garderie les mercredis toute la journée, à partir du 4 septembre prochain, de 7h30 à 18h00.

Il convient donc de compléter la délibération n°118 du 29 décembre 2018, relative aux tarifs en lien avec le périscolaire.

En effet, celle-ci proposait le tarif de 5 euros, pour la garderie du mercredi matin, de 7h30 à 12h00.

Il convient par conséquent de proposer un tarif de 8 euros pour la journée complète, et de 5 euros pour la demi-journée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs 2019 pour la garderie du mercredi.

Monsieur le Maire précise néanmoins que la garderie en journée complète ne sera maintenue que si un nombre suffisant d'enfants, au moins une douzaine, la fréquente.

- **077/2019 : Travaux rues du jeu d'arc et de la grenouillère / Choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire explique qu'en raison du changement du plafond réglementant la commande publique (à 25 000 euros HT au lieu de 90 000 euros HT), nous sommes amenés à lancer un appel d'offres pour les travaux de la rue du jeu d'arc et de la rue de la grenouillère.

Ceux-ci s'élevant à respectivement à :

- rue du jeu d'arc : 39 993, 75 € HT
- rue de la grenouillère : 4 876, 74 € HT,

Soit un total de 44 870, 49 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet Infra-études pour la constitution du dossier d'appel d'offres, suivant les devis de l'entreprise consultée.

Vote favorable à l'unanimité du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Information : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'abandon définitif de l'achat du terrain rue du jeu d'arc par Clésence. Un courrier officiel du bailleur doit être prochainement adressé à la mairie. La question se pose du devenir de ce terrain. La réflexion est en cours. Monsieur le Maire précise que l'autorisation pour détruire le bâtiment menaçant de tomber a été reçue.

➔ Information travaux : le marché de travaux pour la réfection de la toiture des ateliers municipaux a été lancé mi-août. Retour des offres pour le 16 septembre - Début des travaux le 21 octobre pour une durée de 3 mois.

➔ Vitesse lotissement des Coquelicots : les balises qui avaient été posées ont été retirées. Il est demandé de les remplacer par des bacs répartis de part et d'autre de la voie pour limiter la vitesse des automobilistes.

➔ Information recrutements :

- A la salle informatique : Suite aux entretiens qui ont eu lieu vendredi dernier, la candidate retenue est Mme Sarah SHAHINE, qui débute mardi 3 septembre. Elle supervisera à partir du mois d'octobre, Monsieur Sadat BABAK, recruté en service civique, pour animer des ateliers informatiques auprès des migrants. Mme Lenoble lui a présenté la salle aujourd'hui et les différentes animations qu'elle a mises en place.
- A la bibliothèque : Mlle Servane HRYNYK reprend du service à partir du mercredi 4 septembre et occupera le poste à mi-temps.
- Aux espaces verts : Arrivée de Monsieur Camille BUCQUET pour un contrat d'apprentissage sur 2 ans, à partir du lundi 2 septembre.

- A l'école maternelle : Arrivée de Mlle Aurélie PARIZOT, pour un contrat d'apprentissage à partir du lundi 2 septembre.

□ 6/ Agenda

- Inauguration de la grande salle de la Rotonde à la mémoire de Louis Gomez : Samedi 12 octobre, à 16h00

- Départ en retraite de Mme Verneau : la date retenue est le vendredi 20 septembre, à partir de 18h30, à la salle communale. (au lieu du vendredi 13 septembre)

Les élus et les agents se réuniront pour un moment convivial.

Préalablement à cette cérémonie, seront remis à Mme Corinne SIMON et à M. Eric BLETRY leurs médailles d'argent du travail, pour 20 ans de service.

- Journées du patrimoine : week-end des 21 et 22 septembre.

Vernissage de l'exposition de Mme Cécile Marie à l'abbatiale, le samedi 21 septembre, à 11h00.

- l'APEI des 2 vallées organise sa traditionnelle opération brioche :

du lundi 7 octobre au dimanche 13 octobre.

Appel aux bénévoles pour assurer le succès de l'opération.

- Relais de la flamme sacrée de Paris à Verdun : la flamme de l'Arc de Triomphe vers Verdun passera sur Château-Thierry, le jeudi 31 octobre, à 1h14 du matin.

Possibilité de prélever la Flamme au Monument aux Morts de la commune.

- GTIE : visite annuelle des installations d'éclairage public de la commune : entre le 26/08 et le 31/10

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BOUCHÉ.